

RAPPORT N° 91/6-43
au Conseil Municipal

OBJET

CREATIONS DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL

Je vous demande de créer à l'effectif communal les postes liés à de nouveaux recrutements ou à l'avancement de grade d'agents communaux, comme suit :

- 1 Directrice de Crèche (Directrice Adjointe de la Crèche Soeur Colette) IB 363- 533
- 1 Conservateur Territorial de Bibliothèque (Médiathèque) IB 416-1015
- 1 Capitaine des Sapeurs-Pompiers (renforcement de l'encadrement) IB 370- 701
- 9 Sapeurs de Deuxième Classe (remplacements de départs) IB 232- 354
- 28 Agents d'Entretien Qualifiés (grade d'avancement de la filière technique) IB 232- 354
- 20 Agents Administratifs Qualifiés (grade d'avancement de la filière administrative) IB 232- 354
- 1 Brigadier-Chef Principal IB 270- 449

Les crédits correspondants sont prévus au Chapitre 931 - Article 610 du Budget (exercices 1991 et 1992).

Je vous demande d'approuver ces créations de postes à l'effectif communal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 91/6-43
du Conseil Municipal
en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

CREATIONS DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-43 du Maire présenté par Gabriel ARMOUDOM, Adjoint au Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Approuve les créations de postes à l'effectif communal, comme suit (crédits inscrits au Chapitre 931 - Article 610 du Budget pour les exercices 1991 et 1992) :

- | | |
|--|-------------|
| - 1 Directrice de Crèche | IB 363- 533 |
| - 1 Conservateur Territorial de Bibliothèque | IB 416-1015 |
| - 1 Capitaine des Sapeurs-Pompiers | IB 370- 701 |
| - 9 Sapeurs de Deuxième Classe | IB 232- 354 |
| - 28 Agents d'Entretien Qualifiés | IB 232- 354 |
| - 20 Agents Administratifs Qualifiés | IB 232- 354 |
| - 1 Brigadier-Chef Principal | IB 270- 449 |

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

